

SEDAR

NOUVEAUTÉS DE SEDAR+

25 avril 2024





BIENVENUE!

Quelques points avant de commencer















PROGRAMME

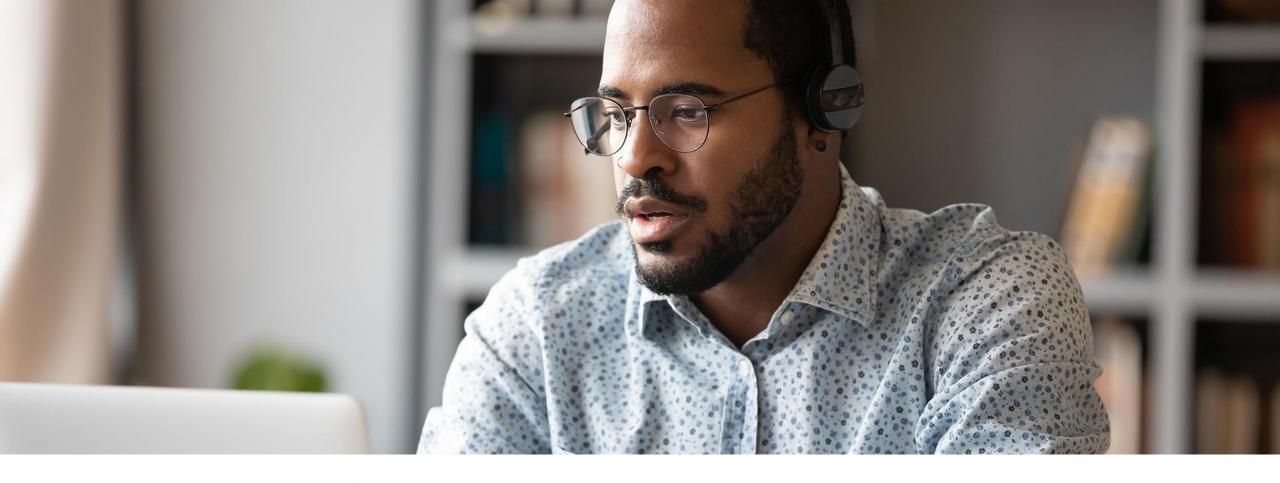
Nouveautés de SEDAR+

- Nouvelle version mise en production le 7 avril 2024
- Amélioration de la recherche sur SEDAR+

Questions fréquentes

- Codes pour une exception liée aux droits Catégorie de fonds d'investissement dans le profil du fonds d'investissement
- Données fictives/par défaut dans le profil
- Codes pour une exception liée aux droits comment ils sont émis
- Comment consulter les droits d'un dossier
- Comment utiliser les ID de regroupement
- Prochaines mises en production
- Questions





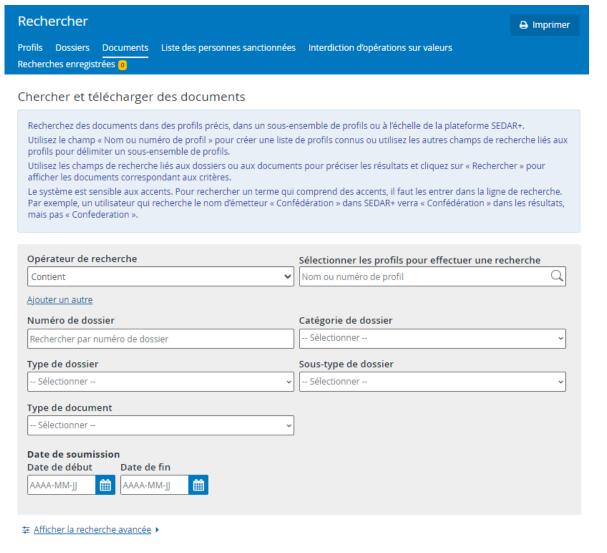
NOUVEAUTÉS DE SEDAR+

Marco Lapierre

Architecte d'affaires, Autorité des marchés financiers



RECHERCHE DANS LE CONTENU DES DOCUMENTS







RECHERCHE DANS LES IOV

Rechercher Profils Documents Liste des personnes sanctionnées Interdictions d'opérations sur valeurs □ Imprimer

Interdictions d'opérations sur valeurs

Une interdiction d'opérations sur valeurs (IOV) est une décision rendue par une autorité provinciale ou territoriale en valeurs mobilières ou un organisme de réglementation similaire à l'encontre d'une organisation ou d'une personne physique.

Il existe deux types de sanctions relatives à une interdiction d'opérations dans une IOV: (1) les IOV qui interdisent les opérations sur les titres D'UNE organisation et (2) les IOV qui interdisent À des personnes ou des organisations en particulier les opérations sur des titres.

Certaines IOV contiennent parfois les deux types de sanctions.

Certaines IOV prononcées par des autorités en valeurs prennent automatiquement effet dans d'autres territoires. Les autorités de ces territoires ne prononceront donc pas de décisions distinctes dans ces circonstances. Il incombe aux utilisateurs de faire le contrôle diligent qui s'impose pour savoir au préalable s'ils peuvent effectuer une opération donnée. Nous ne saurions trop insister sur l'importance de lire toutes les décisions pour bien en saisir la portée.

Par défaut, chaque recherche indiquera toutes les IOV qui sont en vigueur (actives). Utiliser l'option « Recherche avancée » pour afficher celles qui ont été révoquées ou qui ont expiré (inactives).

Le système est sensible aux accents. Pour rechercher un terme qui comprend des accents, il faut les entrer dans la ligne de recherche. Par exemple, un utilisateur qui recherche le nom d'émetteur « Confédération », dans SEDAR+ on verra « Confédération » dans les résultats, mais pas « Confederation ».

Pour de plus amples renseignements sur les IOV, consulter la rubrique Centre d'aide.

Recherche par nom ou numéro de profil	
Recherche par nom ou numéro de profil	
Recherche dans le contenu des documents	
Entrer les termes à rechercher dans le contenu des documents	Contient Tous les termes de recherche
(Pour rechercher le nom d'une personne physique ou morale visée petexte de l'interdiction d'opérations sur valeurs ».)	ar une IOVD, vous devez utiliser le champ « Rechercher dans le





RECHERCHE – NOUVEAUTÉS

test IFM123 (000103117)

- Recherche de documents et de dossiers
 - Ajout d'un message d'erreur informant l'utilisateur qu'il doit sélectionner un profil dans le menu déroulant « Sélectionner les profils pour effectuer une recherche »

Numéro de dossier

Type de dossier

Rechercher par numéro de dossier

Chercher et télécharger des documents Chercher et télécharger des documents Recherchez des documents dans des profils précis, dans un sous-ensemble de profils ou à l'échelle de la plateforme SEDAR+. Sélectionner un profil ou effacer le texte saisi pour continuer. Utilisez le champ « Nom ou numéro de profil » pour créer une liste de profils connus ou utilisez les autres champs de recherche liés aux profils pour délimiter un sous-ensemble de profils. Utilisez les champs de recherche liés aux dossiers ou aux documents pour préciser les résultats et cliquez sur « Rechercher » pour Recherchez des documents dans des profils précis, dans un sous-ensemble de profils ou à l'échelle de la plateforme SEDAR+, afficher les documents correspondant aux critères. Utilisez le champ « Nom ou numéro de profil » pour créer une liste de profils connus ou utilisez les autres champs de recherche liés aux Le système est sensible aux accents. Pour rechercher un terme qui comprend des accents, il faut les entrer dans la ligne de recherche. profils pour délimiter un sous-ensemble de profils. Par exemple, un utilisateur qui recherche le nom d'émetteur « Confédération » dans SEDAR+ verra « Confédération » dans les résultats, Utilisez les champs de recherche liés aux dossiers ou aux documents pour préciser les résultats et cliquez sur « Rechercher » pour mais pas « Confederation ». afficher les documents correspondant aux critères. Le système est sensible aux accents. Pour rechercher un terme qui comprend des accents, il faut les entrer dans la ligne de recherche. Par exemple, un utilisateur qui recherche le nom d'émetteur « Confédération » dans SEDAR+ verra « Confédération » dans les résultats, mais pas « Confederation ». Opérateur de recherche Sélectionner les profils pour effectuer une recherche test 123 Contient TEST 123 IFG (000117693) Sélectionner les profils pour effectuer une recherche Aiouter un autre Opérateur de recherche Sélectionner un profil ou effacer le texte saisi pour continuer. 123 TEST CORP. / CORPORATION TEST 123 (000120737) Numéro de dossier test 123 Contient Rechercher par numéro de dossier TEST 123 AB CORP. / CORPORATION TEST 123 AB (000120752) Aiouter un autre



Catégorie de dossier

Sous-type de dossier

Sélectionner --

Type de dossier

Sélectionner --



RECHERCHE – NOUVEAUTÉS

- Recherche de profils et de dossiers
 - Le nombre de résultats de la recherche est 30 par défaut, mais il peut être modifié :
 - jusqu'à 100 pour les profils;
 - jusqu'à 30 pour les dossiers;
 - jusqu'à 50 pour les documents.







QUESTIONS FRÉQUENTES

Josée Ouellette

Analyste en processus d'affaires, Autorité des marchés financiers



COMMENT ÉVITER LES DEMANDES DE CODE POUR UNE EXCEPTION LIÉE AUX DROITS?

Nous vous encourageons fortement à passer en revue et mettre à jour les profils de fonds d'investissement.

Avant de faire des dépôts, il est important que les champs des profils contiennent l'information exacte pour :

- éviter des problèmes tels que des erreurs de calcul des droits;
- assurer le respect du Règlement 13-103 sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche + (SEDAR+);
- éviter les demandes de code pour une exception liée aux droits en cas d'erreurs.





Catégorie	Description
OPC classique	Les organismes de placement collectif (OPC), ou fonds commun de placement, qui ne sont pas des OPC alternatifs ou des FNB sont communément appelés « organisme de placement collectif classique ». Ils sont considérés comme des organismes de placement collectif et sont habituellement placés au moyen d'un prospectus simplifié.
Hybride	Les fonds hybrides sont des OPC placés au moyen d'un prospectus simplifié avec des séries de titres d'OPC et de FNB. Ils sont considérés comme des organismes de placement collectif et sont habituellement placés au moyen d'un prospectus simplifié, mais peuvent aussi être placés au moyen d'un prospectus ordinaire.
OPC alternatif	Organisme de placement collectif, sauf un OPC métaux précieux, qui a adopté des objectifs de placement fondamentaux qui lui permettent d'investir dans des marchandises physiques ou des dérivés visés, d'emprunter des fonds ou d'effectuer des ventes à découvert d'une manière non permise aux autres OPC en vertu du <u>règlement 81-102</u> . Ils sont considérés comme des organismes de placement collectif et sont habituellement placés au moyen d'un prospectus simplifié.





Catégorie	Description
Fonds alternatif hybride	Organismes de placement collectif hybrides placés au moyen d'un prospectus simplifié avec une série de titres d'OPC ainsi qu'une <u>série</u> de titres de FNB et qui répondent à la définition d'un OPC ou d'un FNB alternatif. Ils sont considérés comme des organismes de placement collectif et sont habituellement placés au moyen d'un prospectus simplifié, mais peuvent aussi être placés au moyen d'un prospectus ordinaire.
Fonds négocié en bourse (FNB)	OPC dont les titres sont négociés comme des actions en bourse. Ils sont considérés comme des OPC et sont habituellement placés au moyen d'un prospectus ordinaire.
FNB alternatif	FNB qui répond à la définition d'« organisme de placement collectif alternatif ». Les FNB alternatifs sont considérés comme des OPC et sont habituellement placés au moyen d'un prospectus ordinaire.





Catégorie	Description
Société à actions scindées	Fonds avec prospectus qui émet deux catégories distinctes d'actions : des actions de catégorie A et des actions privilégiées. Il investit habituellement dans un portefeuille sous-jacent de titres versant des dividendes. En général, les actions de catégorie A reflètent les mouvements des titres sous-jacents et les actions privilégiées donnent droit à des dividendes fixes. Ces fonds sont parfois des OPC et sont habituellement placés au moyen d'un prospectus ordinaire, simplifié ou préalable.
Fonds de travailleurs ou de capital de risque (Règlement 81-106)	Selon le cas : (a) tout fonds de travailleurs ou toute société à capital de risque de travailleurs constitués en vertu d'une loi provinciale; (b) toute société à capital de risque de travailleurs agréée ou visée par règlement au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu; c) toute EVCC; d) toute VCC;





Catégorie	Description
Fonds de travailleurs ou de capital de risque (Règlement 81-106) / EVCC	Toute employee venture capital corporation dont l'acte constitutif n'est pas restrictif, qui est inscrite en vertu de la partie 2 du Employee Investment Act (R.S.B.C. 1996, c. 112) de la Colombie-Britannique et qui a pour objectif de faire des placements.
Fonds de travailleurs ou de capital de risque (Règlement 81-106) /VCC	Toute venture capital corporation qui est inscrite en vertu de la partie I du Small Business Venture Capital Act (R.S.B.C. 1996, c. 429) de la Colombie-Britannique et qui a pour objectif de faire des placements. Ces fonds sont habituellement placés au moyen d'un prospectus ordinaire.





Catégorie	Description
Fonds d'investissement à capital fixe	L'émetteur qui réunit les caractéristiques suivantes : a) il a pour objet principal d'investir les sommes d'argent qui lui sont fournies par ses porteurs; b) il n'effectue pas d'investissement dans les buts suivants : i) exercer ou chercher à exercer le contrôle d'émetteurs, à l'exception de tout émetteur qui est un organisme de placement collectif ou un fonds d'investissement à capital fixe; ii) participer activement à la gestion des émetteurs dans lesquels il investit, à l'exception de tout émetteur qui est un organisme de placement collectif ou un fonds d'investissement à capital fixe; c) il n'est pas un organisme de placement collectif. Ces fonds sont habituellement placés au moyen d'un prospectus ordinaire.





Catégorie	Description
Fonds d'investissement en capital de	Fonds d'investissement qui sont des émetteurs assujettis constitués par les lois suivantes :
développement	1) la Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins (chapitre C-6.1);
(Québec uniquement)	2) la Loi constituant Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (chapitre F-3.1.2);
	3) la Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (chapitre F-3.2.1);
	Ces fonds sont habituellement placés au moyen d'un prospectus simplifié.
Société en commandite d'actions accréditives	Fonds qui investit dans un portefeuille d'actions accréditives de certains émetteurs dans le but en général d'obtenir une plus-value en capital et des avantages fiscaux pour ses investisseurs. Ces fonds sont placés au moyen d'un prospectus ordinaire.





Catégorie	Description
Plan de bourses d'études (au sens du Règlement 81-106)	Contrat en vertu duquel les cotisations à des plans d'épargne-études sont mises en commun en vue de verser des bourses d'études aux bénéficiaires désignés.
	Ce ne sont pas des fonds à horizon. Les plans de bourses d'études sont placés au moyen de documents d'information détaillée sur le plan et de sommaire du plan.
Autre	À sélectionner uniquement si le fonds d'investissement a des caractéristiques uniques qui n'entrent pas dans l'une ou l'autre des autres catégories.





Quelle catégorie de fonds d'investissement peut être sélectionnée pour un fonds sur le marché dispensé?

- Un fonds sur le marché dispensé peut être l'une ou l'autre des catégories, à l'exception des catégories FNB (FNB, hybride, FNB alternatif et FNB alternatif hybride). Veuillez sélectionner la catégorie qui correspond le mieux aux caractéristiques du fonds.
- La catégorie « Autre » est réservée aux fonds dont les caractéristiques uniques n'entrent dans aucune des autres catégories.





POURQUOI Y A-T-IL DANS LE PROFIL DES RENSEIGNEMENTS QUE JE N'AI PAS ENTRÉS?

Pour la migration de données de SEDAR à SEDAR+, nous avons utilisé des données fictives/par défaut pour des champs obligatoires quand il manquait l'information ou qu'elle ne pouvait être convertie.

Renseignements du profil	
Numéro de profil	000022563
Nom complet en anglais	0723404 BC LTD.
Nom complet en français	0723404 BC LTD.
Date de prise d'effet	01 janv. 1500
Cette organisation est un gestionnaire de fonds d'investissement	Non
Cette organisation est un preneur ferme	Non
Adresse du siège social	3 6069 Tisdall St., Vancouver, Colombie-Britannique, V5Z 3M9, Canada
Adresse postale	Identique à l'adresse du siège social
Numéro de téléphone	+1 (604) 512-0145 (Principal)
Numéro de télécopieur	+1 (604) 872-8781
Adresse électronique	notdefined@notdefined.com

Taille et secteur d'activité	
SCIAN	000000 - NAICS Unknown
Taille de l'émetteur (actifs)	De 5 M\$ à moins de 25 M\$





COMMENT LES CODES POUR LES EXCEPTIONS LIÉES AUX DROITS SONT-ILS CRÉÉS?

Les codes pour les exceptions liées aux droits pour plusieurs territoires sont traités par le poste de service des ACVM :

- La demande est reçue par le poste de service et les demandes d'approbation individuelle sont envoyées aux autorités
- Les autorités approuvent ou refusent les codes
- Le poste de service génère le code ou reçoit le code des autorités
- Le poste de service fait suivre le code au déposant
- Délai de traitement habituel : 24 à 48 heures





COMMENT PUIS-JE CONSULTER LES DROITS AVANT LA SOUMISSION?

Comment puis-je savoir s'il y a des droits à payer sur un dossier?

- Le montant des droits est déterminé par le ou les documents joints à votre dossier.
- Pour comprendre quels documents de vos dépôts entraînent des droits, veuillez consulter l'<u>Inventaire des dossiers.</u>
- Si votre document entraîne des droits selon l'inventaire des dossiers, vous pouvez créer un brouillon du dossier pour consulter le sommaire des droits.
- VISIONNER: Comment consulter l'inventaire des dossiers
- VISIONNER: Comment consulter le sommaire des droits
- CONSULTER: <u>Inventaire des dossiers</u>





Les ID de regroupement sont utilisés pour suivre les données et les téléversements multiples d'un même « document ».

- L'objectif de l'ID de regroupement de documents est de **prévenir le recalcul** des droits de dépôt lorsque de nouveaux documents sont téléversés et de permettre aux données d'être saisies automatiquement dans les documents similaires lors des prochains envois concernant le même sous-type de dossier.
- Vous devez chercher et utiliser l'ID de regroupement des documents dans les cas suivants :
 - téléversement d'une version corrigée du même document;
 - téléversement du même document, mais dans une autre langue;
 - correction ou mise à jour du document ou des caractéristiques des droits.





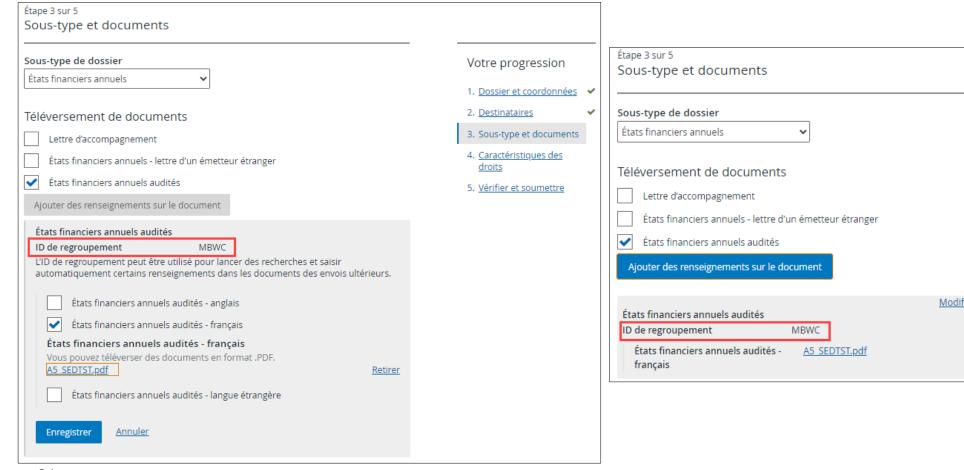
Exemple: quand vous déposez des états financiers annuels audités, un ID de regroupement sera créé afin de pouvoir déposer plusieurs versions du document sans vous voir imposer des droits à nouveau.

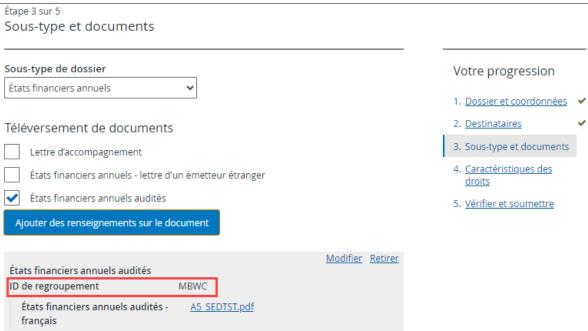
Étape 3 sur 5 Sous-type et documents	
Sous-type de dossier États financiers annuels	Votre progression
	1. <u>Dossier et coordonnées</u>
Téléversement de documents	2. <u>Destinataires</u> ✓
Lettre d'accompagnement	3. Sous-type et documents
États financiers annuels - lettre d'un émetteur étranger	 Caractéristiques des droits
États financiers annuels audités	5. <u>Vérifier et soumettre</u>
Ajouter des renseignements sur le document	
États financiers annuels audités ID de regroupement MBWC L'ID de regroupement peut être utilisé pour lancer des recherches et saisir automatiquement certains renseignements dans les documents des envois ultérieurs.	
États financiers annuels audités - anglais	
États financiers annuels audités - français	
États financiers annuels audités - langue étrangère Enregistrer Annuler	





Après avoir sélectionné et téléversé le document, vous verrez l'ID de regroupement. Vous pourrez alors enregistrer et soumettre le dépôt. Tous les droits applicables seront facturés lors du dépôt.









Comment puis-je trouver mon ID de regroupement?

À partir de votre tableau de bord, cliquez sur « Travaux soumis ». Sélectionnez le dossier que vous souhaitez mettre à jour.

Lien vers le Centre d'Aide: Comment puis-je trouver un ID de regroupement?









Comment puis-je trouver mon ID de regroupement?

Sélectionnez « Soumissions » et cliquez sur le numéro de la soumission.







Comment puis-je trouver mon ID de regroupement?

Faites défiler la page vers le bas jusqu'à la section « Sous-type et document ». Vous y trouverez l'ID de regroupement.

Autorite principale	Quener
Sous-type et documents Sous-type de dossier	États financiers annuels
ID de regroupement États financiers annuels audités -	MBWC A5 SEDTST.pdf (24 avr. 2024 16:27 HAE)
français	
Commaine des droits et nais	·mant



À SURVEILLER

Prochaines mises en production de SEDAR+:

- Août 2024
- Novembre 2024
- Février 2025

Projets réglementaires à venir ayant une incidence sur SEDAR+ :

- Modernisation du modèle de dépôt de prospectus des fonds d'investissement
- Modifications au programme d'émetteurs établis bien connus (WKSI)



QUESTIONS ?

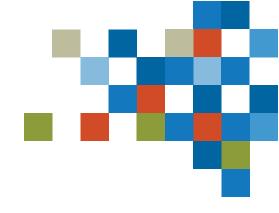
Poste de service des ACVM

Problèmes techniques ou pour des questions sur l'accès à SEDAR+ (pour envoyer des dossiers), les autorisations des émetteurs, le soutien relatif à la formation, les droits relatifs aux systèmes des ACVM, etc...

Numéro de tél. sans frais: 1-800-219-5381

Courriel: <u>sedarplus@csa-acvm.ca</u>





MERCI!